

Devenir notaire sur le tard+sans réseau

Par **Squale**, le **24/09/2017** à **18:57**

Bonjour,

Je possède une licence en droit, obtenue il y a quelques années de cela, mes études juridiques ayant été interrompues par un souci d'ordre familial.

A l'orée d'une reprise de stabilité, j'envisage de reprendre ce qui a été laissé en si bon chemin. Mon souhait est de devenir notaire.

Simplement, je crains que mon âge, et mon origine sociale ne soient un obstacle à ce projet. En effet, j'aurai 25 ans à la rentrée 2018, mon père est agriculteur et ma mère simple employée de mairie. Je n'ai aucun réseau qui me permettrait de me rapprocher avec succès d'un office.

Quelles sont mes chances de réussite selon vous ?

Merci.

S.

Par Xdrv, le 24/09/2017 à 19:37

Bonjour, 100% de réussite si vous êtes motivés, 0% si vous êtes défaitiste. En droit ce n'est pas comme en commerce, du moins c'est moins le cas, le réseau compte bien sûr un peu mais pas pour l'essentiel! L'origine sociale ne compte pas et heureusement car sinon plein d'entre nous ne serions plus en droit je pense

Bon courage pour cette reprise!

Par **Squale**, le **24/09/2017** à **20:35**

Si le réseau compte un peu, comme vous l'écrivez, sachant que je ne connais personne, comment faire ?

Par pimprenelle, le 24/09/2017 à 21:31

Bonsoir Squale,

Je suis actuellement en M2 droit notarial et plusieurs de mes camarades de promo ont 26 ans

Il n'y a pas de peur à avoir pour le réseau (en tout cas je n'en ai aucune, et pourtant personne dans ma famille ou mes connaissances n'est notaire...), il va se construire pour l'essentiel à partir du master. Comme Marcu13 l'a souligné la motivation sera le premier facteur de réussite, il ne faut pas oublier que la formation est sélective et prouver sa motivation fait partie du processus de sélection.

Par Visiteur, le 24/09/2017 à 22:42

Bonjour,

Si vos parents sont agriculteurs, ils ont sans doute un notaire "de famille" vers lequel vous pouvez vous rapprocher pour des stages, et plus si affinité...

Par contre, pour ce qui est du réseau, je ne suis pas d'accord: c'est capital. Sans, c'est beaucoup plus dur. Evidemment, un employeur n'engagera pas quelqu'un de mauvais même avec des relations, mais sans ce sera beaucoup plus dur de faire ses preuves...

Par Xdrv, le 24/09/2017 à 23:04

Bonjour Ezoah, attention je ne dis pas que le réseau est inutile, je dis qu'on peut réussir sans bénéficier du réseau des parents.

Mes parents n'ont rien à voir avec le milieu du droit ou que sais-je et je connais désormais pas mal d'avocats, magistrats, huissiers, etc par le réseau que je me suis construit moimême, en allant démarcher pour des stages, etc.

Squale pour le réseau faites donc des stages, intégrer une association à but juridique, etc. Mais comme l'a dit Ezoah le notaire de famille peut être une bonne chose à envisager! Forcément des étudiants dont les parents sont avocats ou autre auront un stage sans difficulté mais quiconque peut trouver un stage sans piston quoi

Par Yn, le 25/09/2017 à 11:54

Selon moi, il faut procéder par étapes :

1/ La sélection universitaire est sûrement la chose la plus délicate. Le M2 notarial (et les deux années de DSN/stage par la suite) est sélectif. Il faut impérativement un bon, voire très bon dossier. Concrètement, au minimum une mention en L3 et en M1 (généralement, les admis sont plus proches des 13/14 que du 12/20).

Idem pour le CFPN, les autres M2 type gestion de patrimoine, etc. sont sélectifs, dans ma précédente remarque s'applique également ici.

Si tu as arrêté le droit il y a quelque temps, reprendre en M1, et espérer cartonner est un pari risqué. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu des étudiants dans cette situation, mais je sais que ceux qui sont partis une année, ou seulement un semestre, en ERASMUS en L3 ont généralement des difficultés pour suivre le rythme. Bref, "l'habitude du droit" se perd assez vite si on ne pratique pas. Or, si tu vises le notariat, là il faut être bon tout de suite.

2/ Trouver des stages dans le notariat n'a rien de compliqué. Je n'ai jamais vu d'étudiants avoir des difficultés pour des stages découvertes (une semaine ou deux, voire plus car c'est à l'appréciation de chaque notaire).

Pour les stages importants (comprendre ceux du DSN et du CFPN), là il faut peut-être chercher un peu plus, mais la conjoncture actuelle est plutôt bonne. Et, même quand elle était plus difficile, tous mes camarades qui ont fait DSN ou CFPN ont trouvé un stage, au maximum dans les six mois.

3/ Il faut par ailleurs bien distinguer le fait de bosser dans le notariat en tant que collab' et être notaire (au sens d'associé dans la SCP). Si tu intègres le DSN ou le CFPN, il y a quasiment 100% de chance de signer une collab' après les deux années de stage (ou les 31 mois si CFPN).

Penser maintenant à l'association, c'est faire des plans sur la comète. Il y a beaucoup trop de paramètres à prendre en compte. D'ailleurs, l'association se fait en moyenne après une dizaine d'année d'exercice (soit vers les 40 ans).

4/ Enfin, c'est peut-être le point qui m'interpelle le plus : connais-tu le notariat ? J'ai l'impression que tu lances ça comme ça, sans avoir idée de la réalité du milieu. Je dirai même des réalités car entre un jeune collab qui arrive et un associé proche de la retraite, ce n'est absolument pas la même profession et le même quotidien.

Fais donc quelques stages dans des études histoire de voir le quotidien des employés. Tu verras par toi-même.

Par Olivier, le 25/09/2017 à 13:46

Réponse très rapide :

- 1°) Le réseau ça se fait une fois qu'on est dans le milieu du notariat, et si on est motivé et un peu malin ça peut aller très vite
- 2°) Je n'ai personne de ma famille dans le milieu juridique et j'y suis arrivé à force de volonté et de travail
- 3°) Comme vous le voyez sous mon grade d'administrateur.... j'y suis arrivé puisque je prête serment le 12 octobre et que je crée ma propre étude
- 4°) Avec la réforme Macron maintenant les créateurs d'offices sont choisis par tirage au sort,

donc y'a forcément une chance de réussir même sans réseau.... (c'est honteux mais c'est comme ça)

5°) Avec la suppression des clercs habilités il devrait être plus facile de devenir dans un premier temps notaire salarié (au même titre que les avocats collaborateurs dans le domaine des avocats, ça va se généraliser)

Bref, vous posez pas de question, si c'est ce que vous voulez foncez! Et si vous galérez niveau réseau bah appelez moi, on verra ce qu'on peut faire pour vous (j'ouvre mon étude début janvier 2018 j'ai déjà accepté une stagiaire à partir de mars.... voyez on y arrive :))

Par Squale, le 26/09/2017 à 13:31

Merci!

Effectivement, je ne connais pas la réalité du métier, j'ai juste visionné des vidéos "fiche métier" sur internet pour avoir une idée.

Je pense qu'au niveau du dossier, il n'y aura pas de problèmes : j'ai validé avec mention dont une année en échange international (L1 et L2 mention AB) L3 mention B), en sachant qu'au lycée j'avais 8/10 de moyenne et qu'après le bac j'ai pris une année sabbatique (donc on aurait pu penser que mon cerveau était ramolli), tout simplement parce que la liberté qu'offre la fac me convient bien mieux.

La question du réseau : je tiens compte du message d'Olivier et tiens à le féliciter. Et effectivement, la conjecture Macron est tristement favorable.

Je réfléchis encore aux possibilités de carrière mais une fois que ma décision sera prise, je vais sans tarder me rapprocher du notaire familial et chercher à effectuer des stages l'été car si je prends la décision d'évoluer dans ce milieu, pas de retour en arrière envisageable ; soit je réussis, soit je meurs, d'où mon pseudo.

Merci beaucoup pour vos conseils.

Olivier, Je me permettrai de vous contacter en privé, merci de m'en offrir la possibilité. Cependant, quand, je ne sais pas, je dois encore réfléchir.

Par Yn, le 27/09/2017 à 11:53

[citation]r si je prends la décision d'évoluer dans ce milieu, pas de retour en arrière envisageable; soit je réussis, soit je meurs,[/citation]

C'est bien réducteur. Renseigne-toi : il est ultra-fréquent de quitter le notariat pour d'autres professions. Rien que dans ma génération, c'est-à-dire ceux qui sont dans le notariat depuis deux à cinq ans, j'en connais au moins quatre qui sont partis bosser ailleurs (et encore, je ne compte pas tous les autres exemples qu'on m'a rapporté). Bref, ils partent chez des promoteurs, dans des banques, dans le service juridique de de grands groupes, ou encore en gestion du patrimoine. J'ai même une amie qui a fait droit des aff, notariat et retour en droit

des aff chez des avocats.

Je pense que la formation est excellente, elle donne de vraies compétences, utiles à plein de monde. Après, la profession est une autre question, et d'autres paramètres entrent en compte.

Par Olivier, le 28/09/2017 à 00:03

Bonsoir,

J'ai pas prévu de quitter un forum que j'ai créé moi même, donc logiquement vous me contactez quand vous avez envie :)

Par **Squale**, le **28/09/2017** à **18:09**

Yn : Du moment que cela reste dans le domaine juridique et en lien avec les études que je ferai, peu importe le trajectoire. C'est pour cette raison que j'ai parlé de milieu.

Olivier: J'en suis ravie, merci:)

Par philosophe, le 29/09/2017 à 04:09

salut

Il est ultra-fréquent de quitter le notariat pour d'autres professions. Rien que dans ma génération, c'est-à-dire ceux qui sont dans le notariat depuis deux à cinq ans, j'en connais au moins quatre qui sont partis bosser ailleurs

>Je ne suis pas trop d'accord avec vous. En effet moi j'ai repris des études après avoir travaillé et je me fais casser par certaines personnes quand je cherche un boulot.

Du genre j'aurais pas le droit de changer parce que je reprends mes études plus vieux.

Je suis d'accord qu'avant 2012 c'était assez facile de changer mais depuis 2012 c'est devenu plus compliqué quand on a eu "un premier parcours de vie" de changer.

Une de mes connaissances était dans un secteur cadre (hors droit) il a été jusqu'au doctorat en fiscalité et il me disait qu'il trouve pas. Quand il cherchait un stage les gens se foutaient de lui car il a 35 ans. Donc je ne trouve pas que la France soit aussi ouverte que ça à la reconversion.

moi-même je suis en reconversion et je galère. J'ai l'impression que selon d'où on vient il y a des "boulots" auxquels on n'a pas le droit d'accéder si on n'était pas cadre avant comme si une personne n'avait pas le droit de changer de métier sous prétexte qu'il y a du chômage

ailleurs.

C'est pas pour vous décourager mais faites gaffe quand même selon votre âge plusieurs de mes contacts sont en reconversion et viennent d'ailleurs et on se fait un peu cassé (uniquement car on vient d'un autre secteur pour aller dans un autre) et on nous met un peu des batons dans les roues pour se reconvertir je ne trouve pas ca très très clean envers ceux qui ont le courage de changer mais bon c'est l'état d'esprit français apparemment c'est un pays bien triste de rejeter la différence comme ça.

Par philosophe, le 29/09/2017 à 04:45

Euh je ne trouve pas que ca soit facile de trouver un stage sans piston moi j'ai eu du mal à trouver le mien. Je n'avais pas de réseau dana mon autre branche j'ai galéré. Les gens m'en ont fait baver car j'étais plus vieux.

Et je connais un RH qui a 53 ans et comme il a de l'expérience (on l'a jeté dehors) il trouve pas ailleurs pour se reconvertir (les jeunes rh qui font le recrutement ont peur qu'il en sache plus que les autres donc ils lui en font baver et le recrutent pas donc je suis désolée mais la reconversion est difficile car les gens discriminent sur l'âge et tous les milieux n'ouvrent pas leur porte comme ça faut pas croire).

Pour ma part je suis partie du bas de l'échelle j'ai repris mes études et depuis que j'ai un master tout le monde m'en fait baver (surtout ceux qui n'en ont pas alors que je ne suis pas arrivée en disant j'ai un master je vais vous défoncer ...je viens juste apprendre un nouveau métier alors que si j'avais 20 ans ca dérangerait personne et que je viens juste apprendre humblement un nouveau boulot. Moi je suis ouvert aux suggestions des gens connaisseurs du milieu mais j'ai constaté que quand on est plus vieux on a une certaine forme d'hostilité (esprit concurrentiel des gens du milieu qui n'aime pas les gens qui viennent du bas ?? en tout cas la mentalité est assez dégueulasse mais très très française car à l'étranger reprendre ses études n'est pas du tout mal vu mais en France il y a clairement un gros blocage dans la tête des gens).

Ensuite franchement arrêter de taper sur les fils de notaire ou d'avocat ou autre profession dite "d'élite". Les "fils de" n'ont pas choisis la profession de leurs parents à ce que je sache. si ils ont cette chance tant mieux pour eux après tout ca vous enleve le pain de la bouche ? qu'est ce que ça peut vous foutre ? quand je bossais en cabinet d'avocats, il y a avait une fille qui était pistonnée je suis pas allée taper dessus en disant oh la privilégiée ...je me suis dit tant mieux pour elle vu la difficulté de débuter dans ce pays et bien si certains peuvent avoir un peu d'aide au final ca fera toujours un chomeur de moins. Sachez qu'il y a beaucoup de gens qui sont timides ne savent pas se vendre et donc si quelqu'un peut les aider comme cette fille là au final pourquoi leur en vouloir ? Il vaudrait mieux que ca aille dans ce sens et aider les gens vieux ou jeune. Quand on veut se reconvertir on n'a personne pour nous aider. Moi je le vois.

D'ailleurs je connaissais quelqu'un qui était fils de notaire et avait fait la formation de clerc en alternance très timide et effectivement il m'expliquait qu'on le cassait souvent (jalousie évidente alors que franchement c'est pas quelqu'un d'orgueilleux mais un prof l'a appris par hasard une fois et après l'a pris en grippe les gens sont vraiment cons car c'est vraiment quelqu'un de super gentil) je trouve ca assez moche car vous ne connaissez pas les gens

donc perso j'en ai un peu ras le bol de la mentalité française qui consiste à toujours imaginez que le fils de notaire d'avocat médecin est forcément un gosse qui baigne dans le luxe c'était pas du tout son cas son père était notaire à la campagne et classe moyenne alors que beaucoup de gens qui sont fils de cadre en banque ont à mon avis beaucoup plus de pognon que son père qui était un petit notaire de campagne. Tous les fils d'avocats ou de notaires ne sont pas mal élevés ou à baigner dans le luxe arrêtez d'assimiler le cas de gens qui se conduisent comme des morveux aux autres. Comme partout il y a des gens biens et des gens moins bien. Faut arrêter les généralités elles font beaucoup de tort à certains qui ne sont pas comme ça.

Moi je peux témoigner qu'il existe une lutte des classes en France. Si on fait ses études tout droit tout va bien mais si on reprend ses études et qu'on veut changer de branche hors profession libérale c'est super compliqué (moi je galère je témoigne pour cette raison et je ne trouve pas ça juste car on parle de formation continue tout le temps donc laissez les gens se reconvertir et arrêter de les emmerder sur leur origine sociale ou leur milieu initial). Ce n'est pas normal qu'on nous empêche de nous reconvertir et pourtant en France hors fonction publique il est très difficile de se reconvertir sans réseau.

Il ne faut pas faire de généralités c'est comme ça qu'on aboutit à de l'intolérance. Genre tous les fils de ceci sont comme ci tous les fils de cela sont comme ça et clairement c'est de la jalousie. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. D'abord vous êtes allé vérifier les conditions de vie de ces fameux fils de ? vous vivez avec eux ? faut arrêter la jalousie gratuite. Si je prends le cas de mon ami je pense que vous serez très surpris de voir que son père n'avait pas une voiture de luxe ni une maison de luxe ses parents n'étaient pas fortunés. Désolé mais perso j'en ai marre d'entendre tous ces discours hyper intolérants.

Apprenez un peu à connaitre les autres avant de juger sur le métier de leurs parents .Vous ne connaissez pas la vie des gens surtout cet ami là vu tous les trucs que lui et ses parents ont traversé je trouve perso qu'on a été assez dégueulasse avec lui.

Son père a perdu son travail sur le tard et s'est installé notaire car il était diplômé et parce qu'il ne trouvait plus de boulot de clerc. Sinon comme il me l'avait expliqué il serait resté clerc mais sa mère étant femme au foyer avec plusieurs enfants il fallait bien qu'il fasse vivre sa famille. Donc dans le cas de mon ami je pense que c'est l'exemple d'un père de famille courageux et lui après a fait des études au début dans cette branche (donc a étudié comme n'importe quel étudiant et quand il a cherché du boulot il a postulé sur une annonce pour trouver un boulot donc il n'a pas été propulsé sur un boulot de cadre il a fait comme tout le monde il a débuté comme employé) mais effectivement il a quitté ce milieu car quand il a fait ses études en formation de clerc les gens l'ont fait chier avec ses origines sociales et donc il est parti car il en avait marre qu'on l'emmerde et pourtant c'est pas le genre à dire regardez je suis fils de notaire. Il bossait faisait des heures sup donc s'investissait et ne bossait pas dans l'étude de son père qui était retraité quand il a débuté dans la branche. Il y a des fils de notaire qui se conduisent comme des gosses de riche mais je pense que quand la personne fait des jobs du style bosser dans un restau pour payer ses études ou autre boulot de ce style c'est loin d'être une attitude de gosse de riche. Oui il y en a qui se sont pas foulés mais ils sont pas tous comme ça. Il y a aussi des gens humbles.

En plus tous les fils de notaire ou d'avocat ne sont pas des gosses de riches. Il y a des notaires en campagne qui sont pauvres. C'est un peu triste de voir autant de préjugés surtout de la part de gens qui font du droit car le droit et sa culture générale sont censés apporter un

peu d'ouverture d'esprit

c'est comme ça qu'après nous on galère à se reconvertir.

Moi par exemple dans mes expériences j'ai bossé chez des avocats et quand j'ai cherché des stages pour me reconvertir j'avais des remarques comme les vôtres du style les gens qui ont bossé chez des avocats sont des sales riches (j'étais employée moi pas avocat et même si j'avais été avocat d'abord plein d'avocats sont pauvres donc y'a en marre de ces préjugés les gens ont le droit de venir d'ailleurs et de changer d'être fils de ce qu'ils veulent et si vous leur en voulez c'est que vous êtes xénophobe).

Du genre les agents immobiliers beaucoup détestent les notaires et beaucoup de notaires détestent les agents immobiliers uniquement car ces 2 professions se jalousent mutuellement. Ce sont des boulots différents et on devrait être heureux au contraire d'avoir des gens issus de milieux divers en entreprise.

Voila c'était mon coup de gueule. STOP aux préjugés.

TOus les avocats ne sont pas des pourris, tous les fils de X ou Y ne sont pas des sales riches soyez ouverts svp et ne jugez pas les gens sans les connaître. Garder l'esprit ouvert svp vous faites du droit vous devez garder l'esprit ouvert pour cette raison.

Par LouisDD, le 29/09/2017 à 08:24

Salut

Tant de violence à lire dès le matin...

En fait je ne vois pas à quel message vous répondez...

Sachant que toutes les interventions précédentes sont correctes et encourageantes...

A plus

Par Yn, le 29/09/2017 à 11:34

Idem, je ne vois pas trop le rapport.

[citation]Une de mes connaissances était dans un secteur cadre (hors droit) il a été jusqu'au doctorat en fiscalité et il me disait qu'il trouve pas. Quand il cherchait un stage les gens se foutaient de lui car il a 35 ans. Donc je ne trouve pas que la France soit aussi ouverte que ça à la reconversion. [/citation]

Je parle uniquement du [s]**notariat**[/s]. Mon propos ne vise d'ailleurs que des gens déjà en poste, qui ont acquis de l'expérience et des compétences dans un domaine précis (mettons, l'immobilier complexe) et qui décident de quitter le notariat pour [s]faire la même chose[/s] mais dans une autre structure (souvent chez un grand groupe immobilier).

Il n'y a aucune raison de généraliser mon propos. D'ailleurs, je ne vois pas trop le rapport avec un propos très vague et généralisant et le sujet initial.

Par Chris / Joss Beaumont, le 29/09/2017 à 11:56

Je viens de lire votre poste philosophe ...

Vous êtes pénible à lire ... je vous jure ... j'ai essayé d'être objectif et de voir à qui vous rpéondiez avec tant de violence ...

Du coup je ne sais pas trop si votre réponse est une vraie réponse ou un coup de gueule ou juste une page dans le vent ...

Je vais relir ça au calme ce soir ... de grand matin je vous assure que ce n'est pas facile ...

Par Nawal30, le 06/08/2020 à 10:57

Bonjour,

Je suis en reprise d'études après avoir longtemps travaillé dans différents domaines (agent immobilier, assistante juridique, office manager, collaboratrice RH...) aujourd'hui j'ai validé mon Master 1 en droit des affaires et j'ai été acceptée en Master 2droit des affaires parcours droit rural.

Je souhaiterai devenir notaire et donc candidater à l'infn d'aix par la voie professionnelle... J'aimerais avoir un retour des personnes sélectionnées (notes types de parcours...) pour avoir une idée des critères de sélection! Je ne suis pas du genre défaitiste et je postulerai même si mon parcours est atypique et que ma moyenne en M1 n'est pas de 15...

J'aimerais vraiment avoir des retours d'expérience...